

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Phares et balises : Finistere

Question écrite n° 852

#### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget que, dans son rapport annuel, la Cour des comptes poursuit le « gaspillage » des deniers publics. Parmi ces « gaspillages » auraient ete prevus 160 millions de credit pour le phare d'Ouessant qui, selon la Cour des comptes, ne sera jamais construit. Il lui demande ce qu'il en est. Et, dans l'affirmative, ou seront affectes les credits (160 millions) ainsi disponibles.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics ont effectivement pris la decision en 1986 de stopper la construction du phare d'Ouessant (dit « aide majeure a la navigation ») dans la mesure ou les etudes menees en 1985-1986 n'on pas permis d'obtenir de la part des entreprises concernees une evaluation precise du cout des dispositions a prendre pour eliminer les risques de liquefaction des sols qui menacaient la stabilite de l'ouvrage. A cette date, le cout probable de l'ouvrage complet aurait ete de 500 millions de francs ; du fait de la decision d'abandon, la depense a pu etre effectivement limitee a 160 millions de francs depuis les etudes jusqu'aux indemnites versees aux entreprises. Ces sommes ayant ete depensees, elle ne constituent plus des credits disponibles.

#### Données clés

Auteur : M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri

Circonscription: - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 852

Rubrique: Transports

Ministère interrogé: économie, finances et budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2221